

Une fiche utile pour le paramétrage de votre logiciel de paie

Cette fiche contient les informations dont vous aurez besoin pour :

- ▶ rattacher correctement tous les salariés d'un établissement à une caisse CIBTP dans son système de paie ;
- ▶ fiabiliser la déclaration des bases de cotisations légales et réglementaires de chaque salarié et de son ou ses établissements ;
- ▶ produire des DSN comportant toutes les données requises pour le calcul des droits congés de chaque salarié par la caisse et éventuellement contrôler leur contenu.

Nous vous conseillons de l'exploiter afin que votre déclaration soit fiable et aisément prise en compte par la caisse CIBTP.

Cette fiche de paramétrage concerne les entreprises affiliées aux caisses suivantes :

- ▶ CIBTP Caisse nationale des Coopératives,
- ▶ CIBTP Caisse de l'Île-de-France,
- ▶ CIBTP Caisse du Nord-Ouest,
- ▶ CIBTP Caisse du Grand Est,
- ▶ CIBTP Caisse Rhône-Alpes Auvergne,
- ▶ CIBTP Caisse de la Région Méditerranée,
- ▶ CIBTP Caisse du Sud-Ouest,
- ▶ CIBTP Caisse du Centre,
- ▶ CIBTP Caisse du Grand Ouest.

Pour une DSN de bonne qualité

- ▶ **Mettez à jour annuellement votre logiciel de paie**
- ▶ **Veillez au bon paramétrage des rubriques**, et notamment
 - . du code Caisse professionnelle de congés payés,
 - . du code de Base assujettie congés payés,
 - . du code Métier et du code Classification BTP de chaque salarié (cf. annexes 1 et 2 de cette fiche).
- ▶ **Consultez vos CRM sur votre Espace sécurisé ou sur Net-Entreprises**
 - . Il est obligatoire de corriger les anomalies bloquantes
 - . Il est également important de corriger les anomalies dites « non bloquantes » (ajustements de paramétrage, etc.)

Les fiches de paramétrage sont disponibles exclusivement au format PDF, en téléchargement **sur le site de votre caisse** ou à l'adresse suivante : [Cibtp.fr/dsn/fiches-de-parametrage](https://cibtp.fr/dsn/fiches-de-parametrage)

BLOC 40 : CONTRAT

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER		
S21.G00.40.002	Statut du salarié (conventionnel)	OUVRIER 02 pour Artisan 07 pour Ouvrier qualifié et non qualifié y compris ouvrier agricole	ETAM 05 pour Profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise...) 06 pour Employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service	CADRE OU IAC 03 pour Cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales) 04 pour Autres cadres au sens de la convention collective
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	Convention collective dont relève le salarié :	Renseigner :	
		Bâtiment	Le code métier Bâtiment correspondant au salarié (cf. Annexe 1.a)	
		Travaux publics ou Métallurgie	Le code métier Travaux publics correspondant au salarié (cf. Annexe 1.b)	
		Paysagiste	PAYSA	
		Autre	AUTRE	
Plus de précisions → FICHE CONSIGNE 2333				
S21.G00.40.016	Complément de base au régime obligatoire	01 si régime local Alsace-Moselle		
S21.G00.40.017	Code convention collective nationale applicable pour les salariés du bâtiment	OUVRIER 1596 pour Convention collective nationale des ouvriers du bâtiment (entreprise de <u>moins de 10 salariés</u>) 1597 pour Convention collective nationale des ouvriers du bâtiment (entreprise de <u>plus de 10 salariés</u>)	ETAM 2609 pour Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment	CADRE OU IAC 2420 pour Convention collective nationale des cadres du bâtiment du 1 ^{er} juin 2004
	Code convention collective nationale applicable pour les salariés des travaux publics	OUVRIER 1702 pour Convention collective nationale des ouvriers de travaux publics	ETAM 2614 pour Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise des travaux publics	CADRE OU IAC 3212 pour Convention collective nationale des cadres des travaux publics

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER
	Code convention collective régionale ou départementale applicable pour les salariés du bâtiment et des travaux publics	Renseigner l'un des codes conventions collectives régionales ou départementales de la table IDCC .
	Code convention collective applicable pour les salariés de la métallurgie	Renseigner l'un des codes convention collective de la table IDCC Métallurgie .
	Code convention collective applicable pour les salariés paysagistes	Renseigner l'un des codes convention collective de la table IDCC Paysagiste .
S21.G00.40.022	Code caisse professionnelle de congés payés <i>i</i> Le code caisse doit être identique pour tous les salariés déclarés dans la DSN. ⚠ VRP et mandataires sociaux : ne pas indiquer le code caisse, sauf si l'entreprise est adhérente de la Caisse nationale des Coopératives.	Renseigner l'un des codes suivants : 02 si l'entreprise est adhérente à la Caisse CIBTP de l'Île-de-France 04 si l'entreprise est adhérente à la Caisse CIBTP du Nord-Ouest 07 si l'entreprise est adhérente à la Caisse CIBTP du Grand Est 12 si l'entreprise est adhérente à la Caisse CIBTP de Rhône-Alpes Auvergne 15 si l'entreprise est adhérente à la Caisse CIBTP de la Région Méditerranée 18 si l'entreprise est adhérente à la Caisse CIBTP de la Région du Centre 20 si l'entreprise est adhérente à la Caisse CIBTP du Sud-Ouest si l'entreprise est adhérente à la Caisse CIBTP du Centre : 18 si établie dans les départements Allier, Charente, Loiret, Nièvre, Yonne, 23 si établie dans les départements Creuse, Dordogne, Eure, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Haute-Vienne. 24 si l'entreprise est adhérente à la Caisse CIBTP du Grand Ouest 27 si l'entreprise est adhérente à la Caisse nationale des Coopératives Plus de précisions → FICHE CONSIGNE 2319
S21.G00.40.023	Taux de déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels	Renseigner le taux de DFS dont bénéficie éventuellement le salarié. Plus de précisions → FICHE CONSIGNE 2336

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER	
S21.G00.40.041	Positionnement dans la convention collective	Convention collective dont relève le salarié :	Renseigner :
		Bâtiment	Le code classification Bâtiment correspondant au salarié (cf. Annexe 2.a)
		Travaux publics	Le code classification Travaux publics correspondant au salarié (cf. Annexe 2.b)
		Métallurgie	Le code classification Métallurgie correspondant au salarié (cf. Annexe 2.c)
		Paysagiste	Le code classification Paysagiste correspondant au salarié (cf. Annexe 2.d)
		Autre	AUT
Plus de précisions → FICHE CONSIGNE 2332			

BLOC 51 : RÉMUNÉRATION

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER
S21.G00.51.011	Type	Afin de bien différencier une rémunération due au titre de l'activité partielle d'une rémunération due au titre du chômage intempéries, renseigner 019 pour <i>Heures d'activité partielle</i> ou 025 pour <i>Heures correspondant à du chômage intempéries</i> . Plus de précisions → FICHE CONSIGNE 2334
S21.G00.51.012	Nombre d'heures	A compléter avec le volume d'heures de chômage partiel ou de chômage intempéries

BLOC 53 : ACTIVITÉ

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER						
S21.G00.53.001	Type	02 pour <i>Durée d'absence non rémunérée</i> si S21.G00.51.011 = 019 ou 025						
S21.G00.53.002	Mesure	Volume exprimé en fonction de l'unité de mesure						
S21.G00.53.003	Unité de mesure	<table border="1"> <thead> <tr> <th>OUVRIER</th> <th>ETAM</th> <th>CADRES ET IAC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10 pour <i>heures</i> ou 21 pour <i>forfait heures</i></td> <td>12 pour <i>jours</i> ou 20 pour <i>forfait jours</i> ou 10 pour <i>heures</i> ou 21 pour <i>forfait heures</i></td> <td>12 pour <i>jours</i> ou 20 pour <i>forfait jours</i></td> </tr> </tbody> </table>	OUVRIER	ETAM	CADRES ET IAC	10 pour <i>heures</i> ou 21 pour <i>forfait heures</i>	12 pour <i>jours</i> ou 20 pour <i>forfait jours</i> ou 10 pour <i>heures</i> ou 21 pour <i>forfait heures</i>	12 pour <i>jours</i> ou 20 pour <i>forfait jours</i>
		OUVRIER	ETAM	CADRES ET IAC				
10 pour <i>heures</i> ou 21 pour <i>forfait heures</i>	12 pour <i>jours</i> ou 20 pour <i>forfait jours</i> ou 10 pour <i>heures</i> ou 21 pour <i>forfait heures</i>	12 pour <i>jours</i> ou 20 pour <i>forfait jours</i>						
Pour les salariés à temps partiel ou à temps partiel thérapeutique , renseigner : 10 pour <i>heures</i> ou 21 pour <i>forfait heures</i>								

BLOC 65 : AUTRE SUSPENSION DU CONTRAT DE TRAVAIL

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER
S21.G00.65.001	Motif de suspension	<p>602 pour <i>Chômage sans rupture de contrat</i> s'il s'agit d'une suspension de type chômage sans rupture de contrat de travail.</p> <p>507 pour <i>Chômage intempéries</i> s'il s'agit d'une suspension de type arrêt pour cause d'intempéries.</p> <p style="text-align: right;">Plus de précisions → FICHE CONSIGNE 2334</p>
S21.G00.65.002	Date de début de la suspension	Il s'agit du premier jour de la suspension de l'exécution du contrat
S21.G00.65.003	Date de fin de la suspension	<p>Dans le cas d'une suspension pour cause de chômage intempéries (code 507) ou de chômage sans rupture du contrat de travail (code 025), il s'agit de la date de fin réelle de la suspension de l'exécution du contrat.</p> <p>Pour les autres motifs, il s'agit de la date de fin prévisionnelle de la suspension de l'exécution du contrat.</p>

BLOC 78 : CODE DE BASE ASSUJETTIE

⚠ Il y aura autant de BLOCS 78 à déclarer qu'il y a de bases de cotisations à déclarer au titre du contrat de travail du salarié.

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER	
S21.G00.78.001	Code de base assujettie	Si, au titre du contrat de travail (BLOC 40) pour le salarié (BLOC 30) déclaré en DSN, l'entreprise adhérente est assujettie à la cotisation :	Renseigner :
		Congés payés	20 pour Base brute de cotisation congés payés Plus de précisions → FICHE CONSIGNE 2327
		Intempéries gros-œuvre travaux publics ou intempéries second-œuvre	02 pour Assiette brute plafonnée Entreprise avec une activité mixte gros-œuvre et second-œuvre : 34 pour Base plafonnée de cotisation intempéries gros œuvre travaux publics » ou 35 pour Base plafonnée de cotisation intempéries second œuvre si la base de cotisation est différente de l'assiette brute plafonnée. Entreprise où une partie des salariés est concernée par le régime intempéries : 34 pour Base plafonnée de cotisation intempéries gros-œuvre travaux publics ou 35 pour Base plafonnée de cotisation intempéries second œuvre sur les seuls salariés concernés par le régime intempéries. Plus d'information → FICHE CONSIGNE 2318
S21.G00.78.002	Date de début de période de rattachement	Pour déclarer la base de cotisations correspondante au mois de la paie → indiquer le premier jour du mois principal déclaré. Pour régulariser la base de cotisations → renseigner le premier jour du mois sur lequel porte la régularisation. En cas de régularisation sur plusieurs mois → renseigner pour chaque mois civil la base de cotisations à régulariser.	
S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	Pour déclarer la base de cotisations correspondante au mois de la paie → renseigner le dernier jour du mois principal déclaré. Pour régulariser la base de cotisations → renseigner le dernier jour du mois sur lequel porte la régularisation. En cas de régularisation sur plusieurs mois → renseigner pour chaque mois civil la base de cotisations à régulariser.	
S21.G00.78.004	Montant	Renseigner le montant de la base de cotisations. Ce montant peut être positif, négatif ou nul.	
S21.G00.78.006	Numéro de contrat	En cas de pluralité de contrats pour un même salarié, renseigner le numéro de contrat auquel la base de cotisations se rattache.	

BLOC 82 : COTISATION ÉTABLISSEMENT

⚠ Ce bloc n'est à utiliser que si et seulement si l'entreprise adhérente est assujettie à ces cotisations.

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER
S21.G00.82.001	Valeur	<p>Dans le cas de la cotisation assise sur le nombre d'heures d'intérim → il s'agit du nombre d'heures d'intérim réalisées dans le mois par l'établissement.</p> <p>Dans le cas de la cotisation assise sur le chiffre d'affaires → il s'agit de la valeur de la base de cotisation de niveau établissement.</p>
S21.G00.82.002	Code de cotisation	<p>024 pour <i>Cotisation assise sur le nombre d'heures d'intérim</i> dans le cas de la cotisation assise sur le nombre d'heures d'intérim Plus de précisions → FICHE CONSIGNE 2331</p> <p>054 pour <i>Cotisation assise sur le chiffre d'affaires</i> dans le cas de la cotisation assise sur le chiffre d'affaires Plus de précisions → FICHE CONSIGNE 2330</p>
S21.G00.82.003	Date de début de période de rattachement	<p>Pour déclarer la base de cotisations correspondante au mois de la paie → renseigner le premier jour du mois principal déclaré ou la date d'entrée du salarié dans l'entreprise.</p> <p>Pour régulariser la base de cotisations → renseigner le premier jour du mois sur lequel porte la régularisation.</p> <p>En cas de régularisation sur plusieurs mois → renseigner pour chaque mois civil la base de cotisations à régulariser.</p>
S21.G00.82.004	Date de fin de période de rattachement	<p>Pour déclarer la base de cotisations correspondante au mois de la paie → renseigner le dernier jour du mois principal déclaré ou la date de sortie du salarié de l'entreprise.</p> <p>Pour régulariser la base de cotisations → renseigner le dernier jour du mois sur lequel porte la régularisation.</p> <p>En cas de régularisation sur plusieurs mois → renseigner pour chaque mois civil la base de cotisations à régulariser.</p>
S21.G00.82.005	Référence réglementaire ou contractuelle	Renseigner le code de la caisse de congés payés tel qu'indiqué en S21.G00.40.022

BLOC 86 : ANCIENNETÉ

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER
S21.G00.86.001	Type	Pour déclarer l'ancienneté dans la profession du BTP → renseigner le code 02 pour <i>Ancienneté dans la branche professionnelle ou le secteur d'activité</i> . Pour déclarer l'ancienneté dans l'entreprise → renseigner le code 07 pour <i>Ancienneté dans l'entreprise</i> .
S21.G00.86.002	Unité de mesure	01 pour <i>Jours</i> 02 pour <i>Mois</i> 03 pour <i>Années</i>
S21.G00.86.003	Valeur	Renseigner la valeur de l'ancienneté dans l'unité de mesure précisée en S21.G00.86.002
S21.G00.86.005	Numéro de contrat	En cas de pluralité de contrats pour un même salarié, renseigner le numéro de contrat auquel l'ancienneté se rattache.

Annexe 1.a – Codes Métier BTP à utiliser en S21.G00.40.005 pour les salariés du **Bâtiment**

CODE	LIBELLÉ	CODE	LIBELLÉ	CODE	LIBELLÉ	CODE	LIBELLÉ
A0000	Agenceur	A0100	Menuisier poseur	B0000	Agent de gardiennage	C0065	Technicien de maintenance
A0005	Carreleur	A0105	Menuisier autre	B0005	Agent de nettoyage	C0065	Technicien de maintenance
A0010	Charpentier bois	A0110	Métallier	B0010	Aide comptable	C0070	Technicien de méthodes
A0015	Charpentier métallique	A0115	Monteur d'échafaudage	B0015	Comptable	C0075	Technicien d'études
A0020	Conducteur de grue	A0120	Monteur en isolation thermique industrielle	B0020	Secrétaire	C0099	Technicien (1)
A0025	Conducteur d'engins	A0125	Monteur levageur	B0025	Secrétaire de direction	C0999	Agent de maîtrise (1)
A0030	Constructeur de sols industriels	A0130	Monteur poseur techniverrier	B0099	Employé (1)	D0000	Acheteur
A0035	Couvreur	A0135	Peintre décorateur	C0000	Acheteur	D0005	Chargé d'affaires
A0040	Dépanneur équipements techniques	A0140	Peintre ravaleur	C0005	Aide conducteur de travaux	D0010	Conducteur de travaux
A0045	Électricien	A0145	Peintre autre	C0010	Assistant chef de chantier	D0015	Dessinateur projeteur
A0050	Enduiseur façadier	A0150	Plâtrier plaquiste	C0015	Chef d'atelier	D0020	Directeur commercial
A0055	Étancheur	A0155	Plâtrier staffeur	C0020	Chef de chantier	D0025	Directeur d'agence
A0060	Frigoriste	A0160	Préparateur en démolition	C0025	Commis	D0030	Directeur régional
A0065	Installateur chauffage, climatisation, ventilation	A0165	Ramoneur - fumiste	C0030	Conducteur de travaux	D0035	Gérant
A0070	Installateur sanitaire	A0170	Serrurier	C0035	Dessinateur	D0040	Ingénieur commercial
A0075	Maçon bancheur	A0175	Solier moquettiste	C0040	Magasinier	D0045	Ingénieur des méthodes
A0080	Maçon briqueteur	A0180	Storiste	C0045	Métreur	D0050	Ingénieur d'étude de prix
A0085	Maçon coffreur	A0185	Tailleur de pierre	C0050	Projeteur	D0055	Ingénieur d'études techniques
A0090	Maçon autre	A0190	Conducteur de véhicules	C0055	Technicien commercial	D0099	Ingénieur (1)
A0095	Menuisier fabricant	A0099	Ouvrier (1)	C0060	Technicien de chantier	D0999	Cadre (1)

(1) Métier ne figurant pas dans la table.

Annexe 1.b – Codes Métier BTP à utiliser en S21.G00.40.005 pour les salariés des Travaux publics

CODE	LIBELLÉ	CODE	LIBELLÉ
OUVRD	Ouvrier VRD (voirie et réseaux divers)	CONOM	Constructeur d'ouvrages d'art métalliques
CONPL	Conducteur poids lourd	MENER	Monteur en réseaux d'énergie (aériens, souterrains, éclairage public...)
CONEG	Conducteur d'engins (tractopelle, manipelle...)	MOCOM	Monteur en réseaux de communication
GRUTI	Grutier (à tour et grue mobile)	CANAL	Canalisateur (assainissement, eau potable, gaz)
GEOTP	Géomètre - topographe	POVOI	Poseur de voies
MECAN	Mécanicien (chantier ou d'entretien)	TPAUT	Autres métiers ouvriers n'entrant pas dans les rubriques précédentes : sondeur, sondeur-foreur, scaphandrier, conducteur d'engins spéciaux (fondations, battage, dragage...), cordistes....
SOUDE	Soudeur	TECHN	Technicien
COROU	Constructeur de routes (chaussées en enrobés [finisseur], chaussées à base d'émulsion [répandeuse], chaussées à base de béton [slip-form])	CCHAN	Chef de chantier
ENGRO	Conducteur d'engins (de travaux routiers : slip-form, finisseur, répandeuse...)	CONTR	Conducteur de travaux
OPCEN	Opérateur de centrale (béton, enrobage, émulsion...)	ADMIN	Administratif
TERRA	Terrassier	COMME	Commercial
MINEU	Mineur	INGTP	Ingénieur des TP
CONOA	Constructeur d'ouvrages d'art béton armé (maçon-coffreur, coffreur-bancheur, maçon-finisseur, maçon-ferrailleur...)	CDIVE	Autres cadres et IAC

Annexe 2.a – Codes classification BTP à utiliser en S21.G00.40.041 pour les salariés du **Bâtiment**

Liste des codes classification à utiliser pour les **ouvriers**

(conventions collectives nationales **1596** et **1597**)

CODE	LIBELLÉ
CE1	Chef d'équipe niveau IV position 1 coefficient 250
CE2	Chef d'équipe niveau IV position 2 coefficient 270
CP1	Compagnon professionnel niveau III position 1 coefficient 210
CP2	Compagnon professionnel niveau III position 2 coefficient 230
MO1	Maître ouvrier niveau IV position 1 coefficient 250
MO2	Maître ouvrier niveau IV position 2 coefficient 270
OE1	Ouvrier d'exécution niveau I position 1 coefficient 150
OE2	Ouvrier d'exécution niveau I position 2 coefficient 170
OP	Ouvrier professionnel niveau II coefficient 185

Liste des codes classification à utiliser pour les **ETAM**

(convention collective nationale **2609**)

CODE	LIBELLÉ
ETAM	ETAM
ETAMA	ETAM niveau A
ETAMB	ETAM niveau B
ETAMC	ETAM niveau C
ETAMD	ETAM niveau D
ETAME	ETAM niveau E
ETAMF	ETAM niveau F
ETAMG	ETAM niveau G
ETAMH	ETAM niveau H

Liste des codes classification à utiliser pour les **cadres**

(convention collective nationale **2420**)

CODE	LIBELLÉ
A	Ingénieur ou assimilé débutant position A
B11	Ingénieur ou assimilé position B - 1 ^{er} échelon cat. 1
B12	Ingénieur ou assimilé position B - 1 ^{er} échelon cat. 2
B21	Ingénieur ou assimilé position B - 2 ^e échelon cat. 1
B22	Ingénieur ou assimilé position B - 2 ^e échelon cat. 2
C1	Cadre position C - 1 ^{er} échelon
C2	Cadre position C - 2 ^e échelon
D	Cadre supérieur position D
IAC	Ingénieur assimilé cadre
ING	Ingénieur

Annexe 2.b – Codes classification BTP à utiliser en S21.G00.40.041 pour les salariés des Travaux publics

**Liste des codes classification
à utiliser pour les **ouvriers****
(convention collective nationale **1702**)

CODE	LIBELLÉ
CE2	Chef d'équipe niveau III position 2 coefficient 165
MCE	Maître chef d'équipe niveau IV coefficient 180
MO	Maître ouvrier niveau IV coefficient 180
OC1	Ouvrier compagnon niveau III position 1 coefficient 150
OC2	Ouvrier compagnon niveau III position 2 coefficient 165
OE1	Ouvrier d'exécution niveau I position 1 coefficient 100
OE2	Ouvrier d'exécution niveau I position 2 coefficient 110
OP1	Ouvrier professionnel niveau II position 1 coefficient 125
OP2	Ouvrier professionnel niveau II position 2 coefficient 140

**Liste des codes classification
à utiliser pour les **ETAM****
(convention collective nationale **2614**)

CODE	LIBELLÉ
EA	Employé niveau A
EB	Employé niveau B
EC	Employé niveau C
ED	Employé niveau D
TE	Technicien / Agent de maîtrise niveau E
TF	Technicien / Agent de maîtrise niveau F
TG	Technicien / Agent de maîtrise niveau G
TH	Technicien / Agent de maîtrise niveau H

**Liste des codes classification
à utiliser pour les **cadres****
(convention collective nationale **3212**)

CODE	LIBELLÉ
A1	Cadre niveau A position 1
A2	Cadre niveau A position 2
B	Cadre niveau B
B1	Cadre niveau B position 1
B2	Cadre niveau B position 2
B3	Cadre niveau B position 3
B4	Cadre niveau B position 4
C1	Cadre niveau C position 1
C2	Cadre niveau C position 2
D	Hors cadre

Annexe 2.c – Codes classification BTP à utiliser en S21.G00.40.041 pour les salariés de la **Métallurgie**

CODE	LIBELLÉ	CODE	LIBELLÉ
A1	Cotation de 6 à 9	F11	Cotation de 37 à 39
A2	Cotation de 10 à 12	F12	Cotation de 40 à 42
B3	Cotation de 13 à 15	G13	Cotation de 43 à 45
B4	Cotation de 16 à 18	G14	Cotation de 46 à 48
C5	Cotation de 19 à 21	H15	Cotation de 49 à 51
C6	Cotation de 22 à 24	H16	Cotation de 52 à 54
D7	Cotation de 25 à 27	I17	Cotation de 55 à 57
D8	Cotation de 28 à 30	I18	Cotation de 58 à 60
E9	Cotation de 31 à 33		
E10	Cotation de 34 à 36		

Annexe 2.d – Codes classification BTP à utiliser en S21.G00.40.041 pour les salariés **paysagistes**

**Liste des codes classification
à utiliser pour les **ouvriers****

CODE	LIBELLÉ
OPAY	Ouvrier paysagiste

**Liste des codes classification
à utiliser pour les **ETAM****

CODE	LIBELLÉ
EPAY	ETAM paysagiste

**Liste des codes classification
à utiliser pour les **cadres****

CODE	LIBELLÉ
CPAY	Cadre paysagiste